

Informations de base	
2005/2036(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 3 et 4: vérification des pouvoirs et durée du mandat parlementaire	
Subject 8.40.01.02 Présidence, députés, mandats, groupes politiques	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2036(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/26875